



Mise en ligne : 03/11/2022

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-SIXT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2022-60 | Acquisition de la parcelle cadastrée A 297 d'une superficie de 2 174 m²

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

à 18h00 en la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Didier LATHUILLE, maire.

Date de la convocation : 21 octobre 2022

Présents : Didier LATHUILLE, Danièle CARTERON, Dominique MASSON, Jean-Paul BARNIER, André FAVRE-LORRAINE, Olivier DUREZ, Christophe BLANCHET-NICOUD, Béatrice COLLOMB-CLERC, et Véronique FONTAINE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Yvette FAVRE-LORRAINE (pouvoir à Jean-Paul BARNIER), Jean-Luc VINDRET (pouvoir à Dominique MASSON), Corinne BESCHE (pouvoir à Didier LATHUILLE), Cécile BASTARD-ROSSET (pouvoir à Béatrice COLLOMB-CLERC), Carole CLEMENT (pouvoir à Danièle CARTERON) et Joanny ROCHET (pouvoir à Christophe BLANCHET-NICOUD).

Secrétaire de séance : Dominique MASSON

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de Madame Odile FAVRE de vendre à la commune une parcelle boisée située au lieu-dit Pacaly. Il rappelle que la commune est propriétaire de parcelles contiguës et que l'avis de l'agent de l'Office National des Forêts a été sollicité et qu'il est favorable. Il est donc proposé d'acheter cette parcelle, cadastrée A 297 et d'une superficie de 2 174 m², au prix de 800 €.

Ainsi entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée A 297 pour une surface de 2 174 m² au prix de 800 €
- **Dit** que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document s'y rapportant.

Saint-Jean-de-Sixt, le 31 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSON

Le Maire,
Didier LATHUILLE